

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

- Zone rurale où l'imperméabilisation doit être limitée (Ci_moyen=0,2) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés
- Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (cf code couleur des Coef d'imp max) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés
- Zone urbaine ou rurale où sont nécessaires des installations de collecte, de stockage et de traitement des eaux pluviales

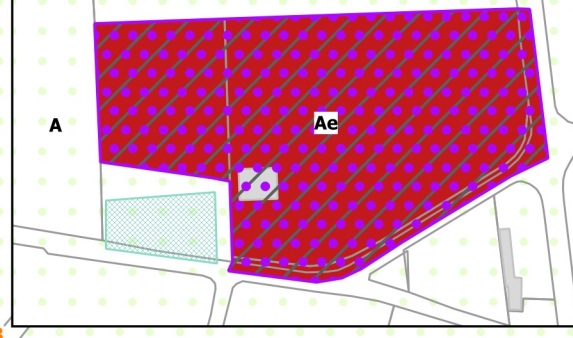
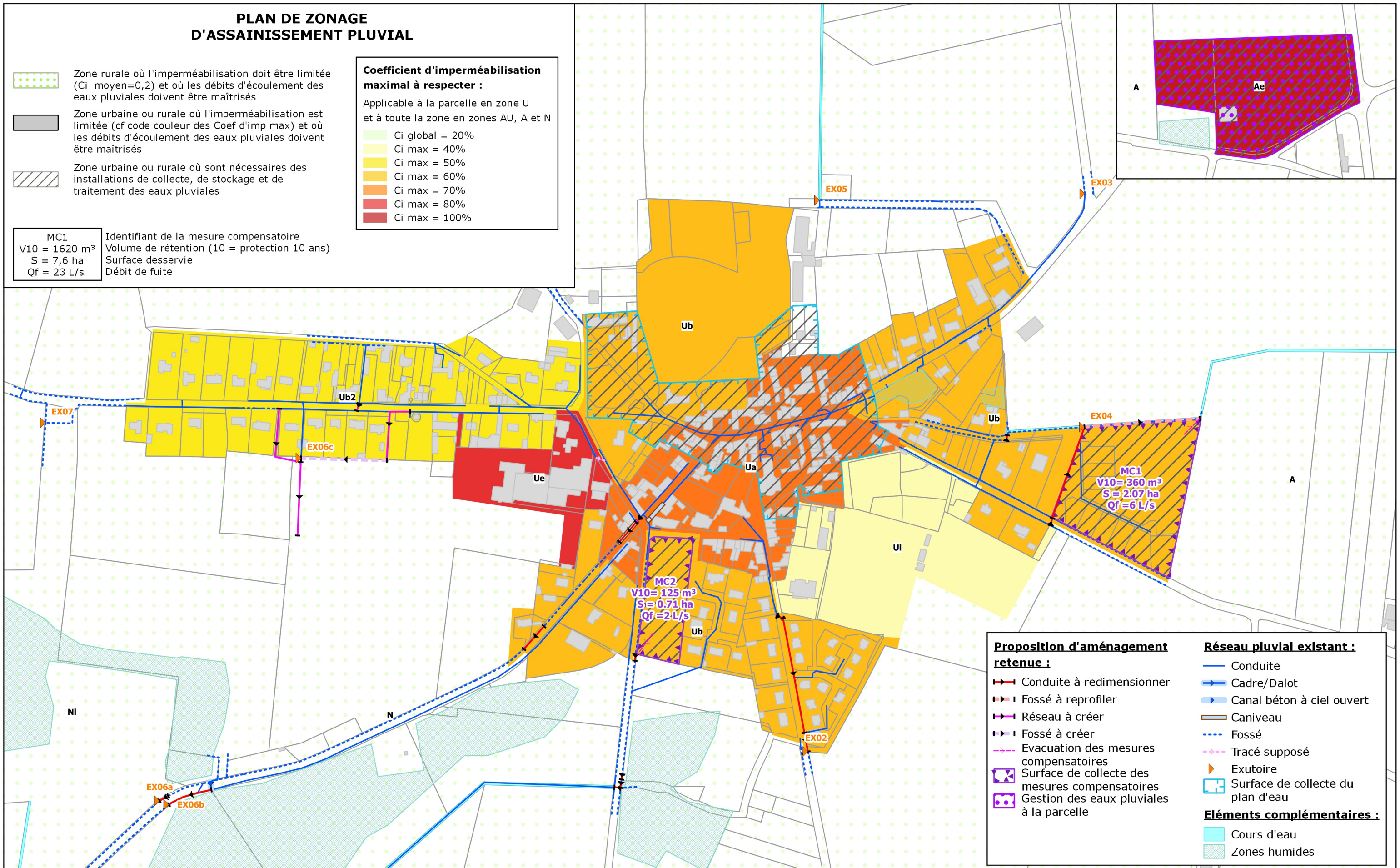
Coefficient d'imperméabilisation maximal à respecter :

Applicable à la parcelle en zone U et à toute la zone en zones AU, A et N

- Ci global = 20%
- Ci max = 40%
- Ci max = 50%
- Ci max = 60%
- Ci max = 70%
- Ci max = 80%
- Ci max = 100%

MC1
V10 = 1620 m³
S = 7,6 ha
Qf = 23 L/s

Identifiant de la mesure compensatoire
Volume de rétention (10 = protection 10 ans)
Surface desservie
Débit de fuite



Proposition d'aménagement retenue :		Réseau pluvial existant :	
	Conduite à redimensionner		Conduite
	Fossé à reprofiler		Cadre/Dalot
	Réseau à créer		Canal béton à ciel ouvert
	Fossé à créer		Caniveau
	Evacuation des mesures compensatoires		Fossé
	Surface de collecte des mesures compensatoires		Tracé supposé
	Gestion des eaux pluviales à la parcelle		Exutoire
			Surface de collecte du plan d'eau
			Éléments complémentaires :
			Cours d'eau
			Zones humides

